

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-6041						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le Règlement L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-12-20 Date CM souhaitée : 2024-01-09								
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 766 974 819"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-10-03</td> <td>CM-20231003-924</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-13051</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-13051 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2023-4312)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-10-03	CM-20231003-924	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13051
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-10-03	CM-20231003-924	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13051						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Dans le cadre du budget de la Ville de Laval pour l'année 2024, il y aurait lieu de procéder à l'adoption du Règlement L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.</p> <p>Ce règlement a notamment pour effet d'apporter les modifications suivantes à la tarification applicable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajout d'une réduction pour les camps de jour pour les familles lavalloises sous le seuil du revenu viable selon les données d'une étude menée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS); - plusieurs tarifs sont renommés pour plus de précision; - retrait de l'obligation d'avoir une carte Avantages Laval pour obtenir des réductions pour plusieurs tarifs (preuve de résidence requise toutefois); - ajout d'un article spécifique pour les tarifs du Complexe aquatique. 								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS Le Service des finances prends connaissance des modifications et ajustera les tarifs au besoin.								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du projet de Règlement L-13091; - Avis de motion pour l'adoption du Règlement L-13091; - Adoption du Règlement L-13091 par la conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du Règlement L-13091 								
CADRE NORMATIF Articles 244.1 et suivantes de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-6041
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du Règlement numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval; de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval; de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.		